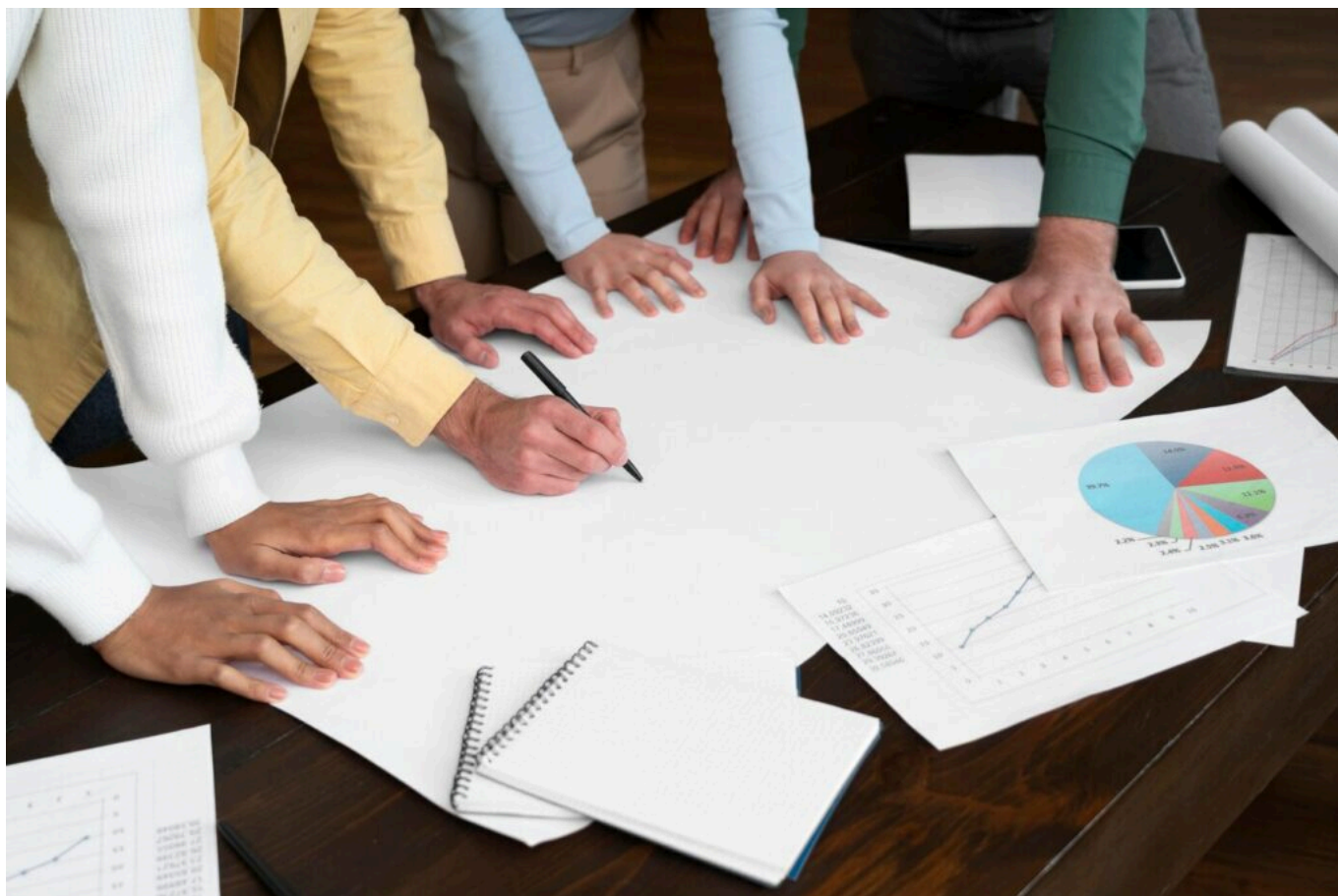


Carpentras et Avignon : deux ateliers d'information pour lever le frein à la création d'entreprise



L'Adie organise deux ateliers, à Carpentras et Avignon les lundi 5 et vendredi 9 février pour informer sur l'économie informelle, sous lesquels se rangent les activités au black, non déclarées, et pour lever le frein à la création d'entreprise.

L'Adie vient de publier une étude concernant l'économie informelle, aussi appelée l'économie parallèle, qui représente 9,8% de l'emploi total. Au sein de cette part, les travailleurs indépendants y sont représentés pour 33%. L'étude montre que tous les secteurs d'activités sont concernés, et qu'il y a une sur-représentation des femmes (61%) et des personnes sans diplômes (34%).



Ecrit par Echo du Mardi le 1 février 2024

« L'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas des fraudeurs. Ils sont simplement 'hors-jeu', plus ou moins convaincus d'être broyés s'ils mettent le doigt dans la machine, parfois ignorants de ce qu'ils devraient faire pour déclarer leur activité ou effrayés à l'idée de le faire, le plus souvent inconscients des droits auxquels ils renoncent et des opportunités qu'ils perdent », explique [Frédéric Lavenir](#), président de l'Adie.

Ainsi, l'Adie a décidé d'accompagner ces entrepreneurs non déclarés vers l'immatriculation de leur activité à travers des ateliers d'informations. Selon l'étude, 78% des entrepreneurs 'au black' accompagnés vers l'immatriculation par l'Adie ont développé leur activité depuis sa formalisation. Pour 56%, leur revenu a même augmenté. En Vaucluse, un premier atelier 'Café créateurs' aura lieu le lundi 5 février, et un second atelier 'Portes ouvertes, en partenariat avec RILE 84' aura lieu à Carpentras le vendredi 9 février. En 2023 en Vaucluse, l'Adie a financé 104 entreprises, 37 microcrédits à la mobilité et a accueilli 781 porteurs de projets.

Inscriptions en ligne.

Lundi 5 février. Agence Adie. 2 place Alexandre Farnèse. Avignon.

Vendredi 9 février. Permanence Adie. 232 rue de la Tour. Carpentras.

V.A.